



Avis d'audience par écrit et de financement des participants

Le 4 mai 2021

Réf. 2021-H-107

À l'été 2021, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience fondée sur des mémoires pour étudier la demande de modification de permis présentée par Ontario Power Generation (OPG) en vue d'obtenir l'autorisation de produire du molybdène 99 (Mo-99) à la centrale nucléaire de Darlington. La centrale, qui comprend 4 tranches et l'équipement connexe, est située dans la municipalité de Clarington (Ontario). Le permis actuel autorise OPG à exploiter le site de la centrale nucléaire de Darlington.

Dans sa demande de permis, OPG propose d'utiliser un système d'irradiation des isotopes pouvant produire et récupérer continuellement des radio-isotopes de molybdène 99 des cibles de molybdène naturel à Darlington. Le molybdène 99 se désintègre en technétium 99 métastable (Tc-99^m), utilisé couramment en imagerie diagnostique dans le secteur médical.

En vertu de l'article 3 des [Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire](#) (les Règles), la Commission a décidé de modifier les Règles afin que le déroulement de l'audience soit le plus informel et le plus rapide possible, compte tenu des circonstances et de l'équité. La Commission examinera les mémoires d'OPG et du personnel de la CCSN ainsi que les interventions écrites des membres du public. Par la suite, une formation de la Commission délibérera et rendra une décision concernant la demande d'OPG.

Dans le cadre de son Programme de financement des participants, la CCSN offre jusqu'à **30 000 \$** pour aider les peuples autochtones, le public et les autres parties intéressées à examiner la demande d'OPG et les documents connexes et à participer au processus d'audience de la Commission en présentant des interventions pertinentes au sujet examiné. Veuillez noter que l'aide financière sera répartie entre tous les bénéficiaires admissibles. La date limite pour soumettre un formulaire de demande de financement dûment rempli à la CCSN est le **31 mai 2021**.

La demande de modification de permis d'OPG est affichée sur le [site Web de la CCSN](#) (en anglais seulement). Les mémoires d'OPG et du personnel de la CCSN seront disponibles sur le site Web de la CCSN, à suretenucleaire.gc.ca, ou sur demande auprès du Secrétariat, après le **16 juin 2021**.

Conformément à l'article 19 des Règles, les personnes qui ont un intérêt ou une expertise concernant le dossier en cause ou qui possèdent des renseignements pouvant être utiles à la décision de la Commission sont invitées à présenter par écrit des commentaires sur la demande d'OPG. Les demandes d'intervention doivent être présentées au Secrétariat de la Commission

d'ici le **18 août 2021**, au moyen du formulaire de demande en ligne ou aux coordonnées indiquées ci-dessous. **La demande d'intervention doit comprendre les renseignements suivants :**

- un mémoire comprenant les commentaires qui seront présentés à la Commission
- le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse courriel du demandeur

Tous les mémoires peuvent être téléchargés du site Web de la CCSN ou obtenus sur demande auprès du Secrétariat. Les renseignements personnels, comme l'adresse et le numéro de téléphone, sont essentiels pour relier le mémoire à son auteur. Veuillez présenter vos renseignements personnels sur une page distincte si vous voulez assurer leur confidentialité.

Après les délibérations et la décision de la Commission sur la question à l'étude, un compte rendu de décision sera publié sur le site Web de la CCSN et fourni sur demande. La Commission devrait rendre sa décision à la fin de l'été ou à l'automne 2021.

Pour en savoir plus sur le processus d'audience publique de la Commission, sur le titulaire de permis ou l'installation à l'étude, ou encore pour obtenir des documents, communiquez avec :

Agente du tribunal, Secrétariat
Tél. : 343-550-8309 ou 1-800-668-5284
Courriel : cns.interventions.ccsn@canada.ca